

**6 Société et Culture**

**Fonction publique/Suite à la mauvaise interprétation d'une note de service  
Le ministre Ogandaga met un terme à l'amalgame**

**C.G.K**  
Libreville/Gabon

**DANS** une note service datée du 16 janvier 2018, soumise à son attention par le secrétaire général, Norbert Vougamba Sokha, le ministre de la Fonction publique, Jean-Marie Ogandaga rappelait à ses collaborateurs, qu' "en attendant l'aboutissement de toutes les mesures individuelles, les nominations prononcées

lors du Conseil des ministres en sa séance du 10 janvier 2018 et parues dans le journal *L'Union* du samedi 13 janvier, notamment celles concernant l'Inspection générale des services, la direction générale de la Fonction publique et celle portant modernisation de l'Etat étaient suspendues". Il n'en fallait pas plus pour que cette note, portant sur une simple information intra-muros, suscite des réactions diverses sur les réseaux sociaux. Prompts à



Photo : LEON

l'amalgame. Pour mettre un terme à la perversion faite du sens réel de ladite note de service, le membre du gouvernement a d'abord tenu à rappeler qu' "il ne revient pas à un membre du gouvernement de remettre en cause les décisions du Conseil des ministres auquel il est lié." Les mesures individuelles étant proposées au Premier

**Le ministre de la Fonction publique, Jean-Marie Ogandaga**

ministre, qui les transmet, par chaque ministre. «*Seul un décret abroge un autre décret*», a-t-il indiqué. En clair, la note de service susmentionnée avait uniquement pour objet de «*mieux réorganiser les services une fois que toutes les nominations prononcées auront été publiées, afin de ne pas laisser des vides qui auraient pour incidence négative de perturber le fonctionnement régulier du service des usagers*», a-t-il renchéri.

**Enseignement supérieur/Vente des fascicules aux étudiants**

**Les assurances de la tutelle foulées au pied par les enseignants**

**R.H.A**  
Libreville/Gabon

**Longtemps décriée par les étudiants, la vente des supports de cours a repris de plus belle dans les universités et grandes écoles, en dépit des assurances données par le ministère de tutelle dans le cadre de l'entrée en vigueur de la hausse des droits universitaires.**

"**LES mauvaises habitudes ont la vie dure**", dit-on. La vente des fascicules ou supports de cours, pourtant prohibée lors de l'annonce de la hausse des droits universitaires, continue dans les amphithéâtres des universités et grandes écoles du Gabon. C'est du moins le constat fait depuis cette rentrée universitaire 2017-2018.

Ces documents conçus par les enseignants continuent d'être vendus aux étudiants entre 3000 et 5000 francs l'unité, voire au-delà de ce prix. Certains de ces enseignants faisant même de l'obtention de ces documents une condition pour prendre part à leurs enseignements et évaluations !

« Cette décision ne devrait donc pas cristalliser la colère des étudiants, dans la mesure où tout ce qui est fait va dans le sens d'améliorer leurs conditions d'études. Des dispositions seront prises pour accompagner ce mouvement de réformes, notamment la gratuité d'accès au réseau internet, la suppression du système d'achat obligatoire des fascicules, la réforme des conseils d'administration qui verront leur rôle renforcé pour s'assurer de la bonne utilisation des fonds », rassurait la minis-



Photo : Rudy Hombenet

**La commercialisation des fascicules pourtant prohibée continue à l'UOB. Photo de droite : Un exemple de support de cours vendu par les enseignants aux étudiants.**

tre d'Etat Denise Mekam'ne à la veille de son départ du ministère de l'Enseignement supérieur. Il s'agissait, entre autres, de marquer un nouveau départ dans l'amélioration des conditions d'études au sein des universités et grandes écoles. Au nombre des avantages liés à la hausse des droits universi-



Photo : Rudy Hombenet

taires soit conditionnée par l'amélioration des conditions d'apprentissage et de vie des étudiants.

« Les bleus et les caciques savent que les fascicules vont toujours être vendus. D'ailleurs, le directeur du département a signifié, en début d'année, que ces documents sont des supports et sont vendus pour le bon fonctionnement des enseignements », a expliqué un jeune étudiant de Licence 2 en Histoire et Archéologie. Cette situation n'est pas propre à l'UOB. Elle a également cours dans d'autres établissements, à l'exemple de l'Université de sciences de la santé (USS).

Après son arrivée à la tête de l'Enseignement supérieur, Guy Bertrand Mapangou a également confirmé la mesure prise par son prédécesseur, pour alléger la charge fi-

nançière des étudiants par rapport à l'achat des fascicules. « *L'augmentation des frais d'inscription et d'écologie doit s'accompagner de l'amélioration de la condition d'études, de la condition de vie au campus de l'étudiant. C'est ça l'objectif. C'est-à-dire qu'au lieu d'acheter des fascicules à 15 mille (...), il vaut mieux payer aujourd'hui 35 mille pour que demain vous n'avez pas à payer les fascicules. Parce que, là aussi, c'est tout un business. L'étudiant a raison lorsqu'il dit que s'il n'y a pas de bibliothèque, s'il n'y a pas de wifi, (...) ce relèvement des frais universitaires sera remis en cause* », avait martelé M. Mapangou.

Et voilà que, malgré ces différentes assurances, la vente des fascicules a repris de plus belle à l'entame de cette année académique 2017/2018...

**Vie estudiantine**

**Le bureau de la Mutuelle de l'ENSET désormais connu**

**C.G.K**  
Libreville/Gabon

**Trois listes étaient en compétition. Au final, celle de l'Union des étudiants de l'ENSET a été largement plébiscitée par le collège électoral, composé uniquement des apprenants.**

**L'ÉCOLE** normale supérieure de l'enseignement technique (ENSET) a procédé, hier, à la mise en place du nouveau bureau de sa mutuelle, à travers une élection, de bon aloi, qui s'est déroulée dans l'amphithéâtre, en présence du directeur général, le Pr Donatien Nganga-Kouya.



Photo : Kouliga

**L'élection s'est déroulée dans l'ordre et la transparence.**

ment avec 120 voix contre 53 pour la Mutuelle des étudiants responsables (MER) et 27 voix pour la dernière liste. Le scrutin terminé et le score connu, le président élu, Dreptin Youlou Lemanda, et l'ensemble des membres de son bureau,

soit plus d'une quinzaine, ont promis de donner le meilleur d'eux-mêmes pour imprimer leur mandature en lettres d'or. La "feuille de route" présentée et défendue, qui a reçu l'assentiment de la majorité du collège électoral des étudiants, porte,



Photo : Kouliga

**Le nouveau bureau de la Mutuelle de l'ENSET, avec le directeur général de l'établissement, le Pr Nganga-Kouya.**

dans ses grandes lignes, sur : la mise en place d'un tutorat suivant les différentes disciplines, la création d'un journal et d'un comité d'information, l'organisation des excursions en entreprise - pour permettre à l'étudiant de se familiariser avec le milieu

professionnel, dans le cadre du renforcement des connaissances sur la chaîne de production- et l'organisation des "journées portes ouvertes"... En plus de la création d'un prix d'encouragement dénommé "Prix Pr Nganga-Kouya" pour récompenser

les meilleurs étudiants de l'ENSET.

Le sport n'a pas été oublié. Le nouveau bureau de la Mutuelle a promis de relancer les équipes de football (masculine et féminine) et l'organisation des mini-championnats inter-départements ou filières.

Parallèlement, la Mutuelle organisera également des journées récréatives et d'activités mettant en scène l'étudiant, dans l'optique de valoriser (culturellement et socialement) son potentiel à travers des rencontres amicales et des excursions. Sans oublier l'organisation, aussi, d'un rallye scientifique, à l'effet d'opposer les étudiants de l'ENSET dans certains matières comme les mathématiques, le français, etc.